

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Octobre 2015

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Absent : M. Denis LURTON

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine BONDON

Procès-verbal de la réunion du 8 Septembre 2015 : adopté à l'unanimité.

### **2015\_0610\_01 : INSTITUTION ET VIE PUBLIQUE**

#### **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - Modification**

Par délibération en date du 3 Avril 2014, le Conseil Municipal a décidé, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, de donner à Monsieur le Maire certaines délégations, dont celle :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°);

Vu le décret n°2015-1163 du 17.09.2015 procédant au relèvement du seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs à 25 000 € HT, à partir du 1er Octobre 2015,

Il vous est proposé que cette délégation soit donnée pour les montants inférieurs au seuil de dispense de procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- de modifier cette délégation donnée au Maire en l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de dispense de procédure ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°);

### **2015\_0610\_02 : PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Contrat de Prévoyance Collective – Maintien de salaire**

#### **Augmentation du taux de cotisation – Avenant à compter du 01.01.2016**

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2009, la majorité du personnel bénéficie d'un contrat « maintien de salaire » auprès de la MNT afin de garantir leur traitement en cas de maladie.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, le taux de cotisation passe de 0.90 % à 1.04 %.

Il est précisé que cette modification du contrat n'entraîne aucune charge pour la collectivité, mais qu'elle nécessite la signature de documents pour que la couverture des agents se poursuive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la MNT

### **2015\_0610\_03 : INTERCOMMUNALITÉ - Communauté de Communes Médoc-Estuaire**

#### **Rapport d'activité 2014 – Porter à Connaissance**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire pour l'exercice 2014.

### **2015\_0610\_04 : INTERCOMMUNALITÉ - Communauté de Communes Médoc-Estuaire**

#### **Mise à disposition d'un broyeur de déchets verts – Autorisation signature convention**

Afin de réduire les quantités de déchets verts collectés sur les déchèteries communautaires et favoriser leur valorisation à la source, la Communauté de Communes souhaite mettre à disposition des communes de son territoire, un matériel mutualisé pour le broyage des déchets issus de l'entretien des espaces verts.

A cet effet, une convention définit les conditions de mise à disposition de ce broyeur à déchets verts par la Communauté de Communes auprès de ses communes adhérentes, les droits et obligations respectifs des parties ainsi que les conditions tarifaires de location. Cette convention sera revue annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

**2015\_0610\_05 : INTERCOMMUNALITÉ - Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement d'Arsac, Cantenac, Margaux et Soussans**

**Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'AEP et de l'Assainissement - Exercice 2014 – Porter à connaissance**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2014.

**2015\_0610\_06 : INTERCOMMUNALITÉ – Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc (SIEM)**

**Concession du service public de distribution de l'énergie électrique – Rapport d'activités 2014 du Concessionnaire ERDF/EDF – Porter à connaissance**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activités 2014 du service public de distribution de l'énergie électrique.

**2015\_0610\_07 : AIDE SOCIALE**

**Projet de mise en place d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et engagement de principe quant à la participation à son financement**

M. le Maire expose le principe et l'utilité d'un tel projet pour les populations et les services sociaux de la commune dans l'aide aux personnes âgées et dépendantes, et à leur entourage.

Les missions d'un CLIC de niveau 3 sont multiples et peuvent être résumées comme suit :

- "Guichet unique" pour les personnes concernées, qui les oriente vers la solution la plus adaptée à chaque cas.
- Organisme de coordination de l'ensemble des structures qui travaillent sur cette problématique, pour une plus grande efficacité, de la politique d'information et de prévention à la mise en place des solutions adaptées à chaque cas particulier.
- Centre ressource, de veille et d'évaluation qui doit permettre aux élus d'ajuster leur politique sociale en direction de ces publics.

Le siège serait au Pôle Territorial de Solidarité du Médoc situé à Castelnau et viendrait compléter les dispositifs sociaux qui y sont hébergés. Des permanences délocalisées pourraient aussi être proposées pour être au plus près des habitants.

Ce CLIC bénéficierait d'un financement d'un peu plus de 50% par le Conseil Départemental (salaires et mise à disposition de moyens de fonctionnement) et l'apport des communes s'élèverait à moins de 1 € par habitant par an (0,90 € environ). D'autres partenaires financiers pourraient être mobilisés (caisses de retraite, ...).

M. le Maire précise que la plateforme de développement sanitaire et social du Pays Médoc a tenu des réunions d'information auprès des communes et de leurs responsables sociaux dans toutes les CdC, et que le porteur de projet (non déterminé à ce jour) devra s'engager à associer, dès le départ, les élus locaux à l'élaboration du CLIC Médoc et au suivi de sa mise en œuvre via une convention spécifique qui précisera le mode de gouvernance et le montage financier définitif.

Pour que le Conseil Départemental relance l'appel à projet qui permettrait au territoire de se doter d'un CLIC, il convient maintenant de solliciter chaque commune pour la mise en place de cette structure en prenant un engagement de principe sur sa participation au financement de son fonctionnement à hauteur de 1 € maximum par habitant par an.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne un avis favorable à la création d'un CLIC sur le territoire du Médoc, mais estime que cette compétence est du ressort du Conseil Département et n'envisage pas la participation financière de la commune à cet établissement.

**DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu – période du 09.09.2015 au 06.10.2015**

**\* Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
19/2015	M. Jean Pierre LODIEU	4 route d'Issan	non bâti (échange)	05/10/2015	renonciation
20/2015	M. Mme William MANY	10 avenue Pierre Chardon	non bâti (échange)	05/10/2015	renonciation

**\* Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2015\_13 du 18 Septembre 2015** – Occupation à titre précaire du logement au 1 Rue Camille Godard – M. Fabrice BERGES pour 400 € par mois

⇒ **2015\_14 du 18 Septembre 2015** – Travaux enfouissement réseau téléphonique (hors génie civil) dans la traversée d'Issan – Orange pour 579.60 €

⇒ **2015\_15 du 22 Septembre 2015** – Etude enfouissement réseau éclairage public dans la traversée d'Issan – Cabinet Fonvieille à Prignonieux pour 1 980.00 € TTC.